

Direction des finances Gestion budgétaire

INFORMATIONS FINANCIERES BUDGET PRIMITIF 2022

Recettes réelles de Fonctionnement :124,5 M€En % des recettes réelles (F et I)86,70 %

Recettes réelles d'Investissement : 19,1 M€

En % des recettes réelles (F et I) 13,30 %

<u>Dépenses réelles de Fonctionnement</u> : <u>119,4 M€</u> En % des dépenses réelles (F et I) 76,49 %

Dépenses réelles d'Investissement :36,7 M€En % des dépenses réelles (F et I)23,51 %

1) Dépenses réelles par fonction :

Dépenses réelles brutes	Fonctionnement (en M€)		Investissement (en M€)		Total (en M€)	
Depenses reenes brutes	119,4	100%	36,7	100%	156,1	100%
Services généraux des administrations publiques locales	27,7	23%	3,5	9%	31,2	20%
2 - Sécurité et salubrité publique	5,4	5%	-		5,4	3%
3 - Enseignement	18,1	15%	3,9	11%	22,0	14%
4 - Culture	9,4	8%	3,2	9%	12,6	8%
5 - Sport et jeunesse	10,2	9%	3,2	9%	13,4	9%
6 - Interventions sociales et santé	3,1	2%	-		3,1	2%
7 - Famille	18,2	15%	3,0	8%	21,2	14%
8 - Logement	0,5		1,0	3%	1,5	1%
9 - Aménagements et services urbains, environnement	16,1	14%	11,0	30%	27,1	17%
10 - Action économique	2,1	2%	1,7	5%	3,8	2%
11 - Dette et autres opérations financières	0,6		5,0	13%	5,6	4%
12 - Divers (FPIC, prélèvement SRU,etc)	8,0	7%	1,2	3%	9,2	6%

2) <u>Dépenses réelles par nature et par section budgétaire</u> :

Investissement (en M€)	Dépenses brute	Recettes	Dépenses nettes
Investissements directs:	30,5	4,4	26,1
-Catégorie A - travaux neufs -Catégorie B - gros entretien -Catégorie C - acquisitions -Catégorie D - divers	19,1 6,0 4,8 0,6	4,3 0,1	14,8 5,9 4,8 0,6
Capital de la dette	4,9	9,6	-2,7
Autres (*)	1,3	5,1	-3,8
Total Investissement	36,7	19,1	17,6

^(*) en dépenses : apurement compte 1069 (obligation réglementaire) et diverses dépenses

^(*) en recettes : FCTVA, taxe d'aménagements, cessions et diverses recettes

Fonctionnement (en M€)	Total	Part	Ecart / 2021	Var / 2021
Frais de personnel	72,1	60%	1,0	1%
Intérêts de la dette	0,6	1%	-0,1	-14%
Autres dépenses	46,7	39%	0,9	2%
Total Fonctionnement	119,4	100%	1,8	1,5%

Origine des ressources			
Sur le total des recettes de	100 €		
Produits des contributions directes	39€		
Dotations de l'Etat	7€		
Autres impôts et taxes	16€		
Recettes d'exploitation	25€		
Emprunts	6€		
Subventions et autres recettes	7€		

Décomposition des dépenses	
Sur un total de dépenses de	100 €
Frais de personnel	48 €
Investissements	20 €
Annuités de la dette	3€
Autres dépenses	29€

Répartition des recettes réelles de Fonctionnement			
	Montant (en M€)	Part en %	
Produit des contributions directes	56,5	45%	
D.G.F.	9,6	8%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	7,0	5%	
Autres impôts et taxes (AC,)	15,7	13%	
Produits des services, domaines et ventes diverses	23,6	19%	
Autres recettes	12,1	10%	
<u>Total</u>	<u>124,5</u>	<u>100%</u>	

Répartition des recettes réelles d'Investissement (hors autofinancement)			
Emprunts	9,6	50%	
Subventions et participations	4,9	26%	
F.C.T.V.A.	3,0	16%	
Cessions 18/20 rue de Noailles et 20, porte de Buc	1,5	8%	
Autres recettes générales	0,1		
Total	19,1	100%	

Dépenses réelles de Fonctionnement (en M€)

119,4 119 118 117,6 116,7 116,7 116,7 116,1 117,6 115,9 114 2019 2020 2021 2022 Population au 1/01/2021 : 87 253 Population au 1/01/2022 : 86 846

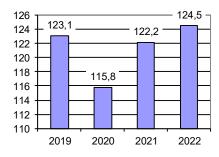
Dépenses réelles en €uros / habitant

Ville de 50 à 100 000 hab 1 319 € (source DGFIP: comptes de gestion 2020)

Versailles 2021 1 348 €

Versailles 2022 1 374 €

Recettes réelles de Fonctionnement (en M€)



Recettes réelles en €uros / habitant

Ville de 50 à 100 000 hab 1 526 € (source DGFIP : comptes de gestion 2020)

Versailles 2021 1 401 €

Versailles 2022 1 433 €

Fiscalité directe - Taux d'imposition votés en 2022 (inchangés depuis 2012 pour la part communale) :

Foncier bâti

Annuités (en M€)

26,10%

Correspondant, depuis 2021 et la réforme de la taxe d'habitation, à la somme du taux communal 2020 de 14,52 % et du taux départemental de 11,58%

Foncier non bâti 14,15 %

NB: **Taxe d'habitation**: **11,86**%. Conformément à la loi de finances 2020, ce taux est figé au niveau de 2019, jusqu'en 2022 inclus, pour les foyers fiscaux restants redevables de la TH sur:

- les résidences principales, sous conditions de revenus, jusqu'à sa suppression en 2023,
- les résidences secondaires.

6,6

5,4

Dette:	Dette en €uros / habitant

Budgets primitifs 2021 2022 Ville de 50 à 100 000 hab 1 367 € (source DGFIP : comptes de gestion 2020)

Versailles 2021 464 €

Versailles 2022 465 €